

Taxe d'apprentissage 2021 : vous pouvez soutenir le Lycée Technologique Auguste Renoir.

Madame, Monsieur,

Spécialisé dans les métiers d'art et du design, le lycée Auguste Renoir offre des formations en photographie, en design graphique, en design d'objets céramique, en illustration, en bande dessinée et en arts appliqués.

Un public de lycéens et d'étudiants y est accueilli pour préparer un niveau de qualification qui va du baccalauréat (niveau 4) à la licence (niveau 6) avec d'excellents taux de réussite aux examens permettant l'accès à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

Chacune de ces formations doit être équipée de matériels en phase avec les évolutions technologiques, pour permettre aux élèves et étudiants d'acquérir des compétences correspondant aux attentes des professions. Choisir notre lycée comme bénéficiaire de votre solde des 13% de la taxe d'apprentissage, c'est participer au renouvellement des matériels et ainsi permettre la tenue et l'enrichissement de projets pédagogiques variés et formateurs et prendre part à la construction de l'avenir professionnel des jeunes en formation.

Si vous souhaitez nous choisir comme bénéficiaire du versement libératoire des 13% de votre taxe d'apprentissage, il vous suffit de nous renvoyer le bordereau ci-joint, par courrier postal ou électronique, accompagné de votre règlement.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à notre demande et de l'aide que vous pourrez apporter à la formation des futurs professionnels, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

La Provisure,
Madame Patricia Hébert



Diplômes et formations préparés à l'École et Lycée des Métiers d'Art et du Design Auguste Renoir – Paris :
Baccalauréat Sciences et Technologies - Design en Arts Appliqués
Brevet de Technicien Supérieur Photographie
DNMAde Graphisme - Image de Communication
DNMAde Graphisme - Image et narration
DNMAde Objet – Objet(s) et système(s) d'objets céramiques
Formation Complémentaire Non Diplômante - Bande Dessinée

Bordereau de versement des 13% de la Taxe d'apprentissage 2021

Téléchargeable en PDF modifiable sur le site <http://ecole-lycee-renoir-paris.fr>

Lycée Auguste Renoir UAI : 0750710P

Le lycée Auguste Renoir est habilité à recevoir le "solde de la taxe d'apprentissage", soit 13% de la taxe.
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage>

- VOTRE ENTREPRISE :

Raison sociale :

Adresse de l'Entreprise :

CP : _____ Ville : _____

N° de SIRET : _____

Nom et Prénom du contact : _____

Téléphone du contact : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ E-Mail : _____

- VOTRE VERSEMENT de taxe d'apprentissage au lycée Auguste Renoir : _____ euros

Modalités de versement :

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Auguste Renoir
- Par virement en précisant la référence : LT RENOIR TA 2021 N° SIRET et nom de votre entreprise.
 - IBAN du lycée Auguste Renoir : FR76 1007 1750 0000 0010 0670 156
 - BIC du lycée Auguste Renoir : TRPUFRP1

Merci de nous retourner ce bordereau complété par mail : int.0750710p@ac-paris.fr

ou par voie postale (accompagné de votre chèque éventuel) :
Lycée Auguste Renoir
Service Intendance
24 rue Ganneron
75018 PARIS

Après réception de votre versement, un reçu libératoire vous sera transmis par le Lycée Auguste Renoir.